

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 24 mars 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 17 mars 2016

Publié le 25 mars 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Lydie CHAMPION
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	
Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA	

Membres absents :

M. Gaston FOUCHERES	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Splaad - Ecopôle Valmy à Dijon - Compte de résultat prévisionnel au 30 juin 2015

Le Conseil communautaire a décidé, le 24 juin 2010, de confier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) par voie de convention de prestations intégrées, la mise en oeuvre du projet urbain du territoire Grand Nord sur la ville de Dijon et d'activer le lot 1 correspondant à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) "Ecopôle Valmy".

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités locales et L.300-5 du code de l'urbanisme, la SPLAAD a adressé au Grand Dijon le compte de résultat prévisionnel de cette opération établi à la date du 30 juin 2015. Il est rappelé en effet que la SPLAAD, suite à son Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2012, présente désormais ses comptes sur un exercice couvrant la période du 1^{er} juillet au 30 juin.

Pendant cette période ont été menés les travaux de réalisation de l'échangeur avec la rocade-est de Dijon pour 3 871 983 € TTC et de la première tranche d'aménagement de la ZAC 1 364 050 € TTC. Des acquisitions de terrains ont été réalisées sur cette période pour un montant de 746 403 € TTC. A ce jour, aucune autre vente de terrain n'a été enregistrée.

Le compte de résultats prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et charges arrêtés au 30 juin 2015 laissent apparaître diverses modifications par rapport au compte de résultats du dossier de réalisation approuvé le 27 juin 2014.

En ce qui concerne les charges, elles passent de 26 970 003€ HT à 24 944 333 € HT soit un écart favorable de 2 025 670 € HT dû essentiellement à la baisse du coût de l'échangeur pour 2 908 348 € HT et à l'ajustement du coût estimatif des travaux restant à réaliser 988 996 € HT.

Du fait de ces économies, la rémunération de la SPLAAD enregistre une baisse de 106 318 € HT.

L'état des recettes fait apparaître le même écart correspondant à la baisse de la subvention du Conseil Départemental prévue au contrat "AmbitionS Côte d'Or" et à l'ajustement des surfaces de plancher commercialisées.

La trésorerie est assurée par des avances consenties par le Grand Dijon à la Splaad. Elles prévoient leurs remboursements dès que la trésorerie de l'opération le permettra et au plus tard à la fin du contrat de concession.

Le Conseil communautaire du 27/06/2013 a approuvé une première convention pour 1 000 000 €. Puis une seconde convention d'avance de 1500 000 € a été approuvée par le Conseil communautaire en décembre 2014.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- d'approuver le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2015, de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Ecopôle Valmy.

SCRUTIN : POUR : 73
CONTRE : 0

ABSTENTION : 4
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS